Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 005-250500600-20261006-2026_55-DE

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 6 octobre 2026
Délibération n° : 2026_38
Date de convocation : 25 septembre 2026

Désignation des membres des commissions organiques

Par la suite d'une convocation en date du 25 septembre 2026, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la Maison du Parc, à Arvieux, le 6 octobre 2026 à 17h, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Instance	Représentants	Nb de suffrages	Excusés	Pouvoirs reçus	Suffrages exprimés
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Chantal EYMÉOUD	6			0
	Agnès ROSSI	6		De Chantal EYMEOUD	12
Département des Hautes-Alpes	Valérie GARCIN- EYMÉOUD	3			0
	Marcel CANNAT	3			0
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Michel MOURONT	1			1
	Lisa BIENVENU	1		De Laurent MONFORT	2
Abriès-Ristolas	Jean-Sébastien BURSTERT	1			1
	Elise MAROILLEY	1			1
Aiguilles	Françoise PAQUET	1		De Valérie GARCIN	4
	Julia PRAS	1			1
Arvieux	Christian BLANC	1		De Marcel CANNAT	4
	Danièle PIGEAUT	1			1
Ceillac	Séverine EYMARD	1		De Amélie FOURNIER	2
	Amélie FOURNIER	1			0
Château-Ville-Vieille	Jean-Louis PONCET	1			1
	Charlotte RUFFONI	1			1
Eygliers	Yvon BOURDEAUX	1			0
	Axel RIFFARD	1			0
Guillestre	Jean-François BAUDIN	1		De Quentin du PONTAVICE	2
	Quentin du PONTAVICE	1			0
Molines-en-Queyras	Gilbert BONNIN	1		De Delphine ROUX	2
	Delphine ROUX	1			0
Saint-Véran	Mathieu ANTOINE	1			0
	Claire DEMARETS	1			1
Mont-Dauphin	Laurent MONTFORT	1			0
		39	**10**	**7**	**36**

Nombre de membres en exercice	25	Nombre de suffrages	39
Nombre de membres présents	15	Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de membres représentés	7	Quorum	20
Nombre de votants	22	Quorum 2/3	26

Pour 33	**Contre 2**	**Abstentions 1**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 005-250500600-20261006-2026_55-DE

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales (articles L.1412-2 et L.1411-5) ;
- Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras approuvés par arrêté préfectoral n°05-2026-04-29-00001 ;
- Le règlement intérieur du Parc naturel régional du Queyras approuvé par la délibération 2026-17 du 19 mai 2026 ;
- La délibération n°2026-21 du comité syndical du 23 juin 2026

Considérant :

- Les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;
- Le courrier du préfet en date du 2 juillet 2026 demandant le retrait de la délibération 2026-21 et d'organiser une nouvelle élection tenant compte des observations formulées ;
- La nécessité de mettre à jour les élus participants aux commissions par suite des élections municipales ;
- La nécessité de désigner les membres des commissions organiques suivantes :
    - La commission des ressources humaines composée de 2 élus, dont au moins un membre du Bureau (désigné par le Président) et un suppléant, de 2 représentants du personnel et de la Direction ;
    - La commission thématique marque Valeurs Parc naturel régional composé d'un élu et de représentants des socio-professionnels ;
    - La commission spéciale de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas Mont Viso :

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 6 octobre 2026, après en avoir délibéré,
Décide :

- De rapporter la délibération 2026-21 du Comité syndical du 23 juin 2026 ;
- De nommer les membres de la commission des ressources humaines :

Titulaires	Suppléants
Christian BLANC	Chantal EYMEOUD
Françoise PAQUET	Quentin du PONTAVICE

- De nommer un membre titulaire et un suppléant pour la commission marque Valeurs Parc naturel régional :

Titulaire	Suppléant
Claire DEMARETS	Danièle PIGEAUT

- De nommer un membre titulaire et un suppléant pour la commission spéciale de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas Mont Viso :

Titulaire	Suppléant
Christian BLANC	Jean-Sébastien BURSTERT

- De prendre note que le nom des suppléants n'est pas rattaché à un nom de titulaire en particulier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC